

Règlement de la course

Délai d'inscription et paiement

Depuis le site internet : www.superrun.ch, **jusqu'au mercredi 24 août 2022 à minuit.**

Paiement par carte de crédit, débit direct et virement en ligne.

Pas d'inscription sur place !

Organisateur

L'organisateur de la course « La Super Run » est la Fondation Jeunesse & Familles (FJF). Le site internet spécifique à la course est : www.superrun.ch
Tél. 021 644 20 30, superrun@jfnet.ch

Dossard

Le retrait des dossards a lieu le dimanche 28 août de 09h à 14h dans la salle polyvalente de Tolochenaz, jusqu'à 30 minutes avant chaque départ.

Aucun participant ne sera admis au départ de la course s'il n'est pas en possession d'un dossard.

Celui-ci doit être fixé sur la poitrine de manière visible et non plié.

Nom	Distance	Année de naissance	Tarif d'inscription
Bisounours	500 mètres (1 tour) (avec parent possible)	2017, 2018, 2019	15.-
Barbidur	1,5 km (3 tours)	2014, 2015, 2016	15.-
Jack-Jack	2,5 km	2011, 2012, 2013	15.-
Titeuf	4,3 km	2005 à 2010	15.-
Walking	4,3 km	dès 10 ans (2012)	20.-
Jolly Jumper	8,2 km (individuel)	dès 18 ans (2004)	25.-
Tic & Tac	8,6 km en relais-duo (4.3 km par coureur)	dès 10 ans (2012)	40.- par équipe

Aucune dérogation d'âge ne sera octroyée.

Catégories

Barbidur : 2 podiums

- Podium filles (2014-2016)
- Podium garçons (2014-2016)

Jack-Jack & Titeuf : 6 podiums

- Podium filles écolières B (2011-2013), podium écolières A (2008-2010), Podium cadettes (2005-2007)
- Podium garçons écoliers B (2011-2013), podium écoliers A (2008-2010), Podium cadets (2005-2007)

Jolly Jumper : 8 podiums

- Podium filles juniors (2002-2004)
- Podium garçons juniors (2002-2004)
- Podium dames (1987-2001), dames 1 (1972-1986), dames 2 (1971 et plus âgées)
- Podium hommes (1987-2001), hommes 1 (1972-1986), hommes 2 (1971 et plus âgés)

Tic & Tac : 3 podiums

- Podium équipes femmes
- Podium équipes hommes
- Podium équipes mixtes

Horaires

10h15	Bisounours (avec parents possible)	Pas de podium (pas chronométrée)
10h30	Barbidur (3 tours)	12h15 Podium
11h00	Jack-Jack (2,5 km)	12h15 Podium
11h30	Titeuf (4,3 km)	12h15 Podium
11h35	Walking (4,3 km)	Pas de podium
13h00	Jolly Jumper (8,2 km individuel)	16h00 Podium
14h30	Tic & Tac (8,6 km en relais-duo – 2 x 4,3 km)	16h00 Podium

Temps limite de course

Jolly Jumper et Tic & Tac : 1h30

Respect du parcours

Chaque participant doit impérativement suivre le parcours officiel pour des raisons de sécurité et d'équité envers les autres concurrents. En cas de non-respect, l'organisateur mettra hors course ce concurrent.

Interdictions et tolérance sur le parcours

Les vélos, poussettes, engins à roulettes ou motorisés, hormis ceux de l'organisation, sont interdits sur le parcours. Courir avec son chien n'est pas autorisé. **L'utilisation de bâtons de nordic walking n'est pas autorisée.** Les marcheurs partent derrière les coureurs et effectuent une boucle de 4.3 km. En cas de non-respect le participant sera disqualifié.

Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société MSO (hormis course Bisounours, non chronométrée).

Port du dossard sur la poitrine.

Course Tic & Tac (relais-duo) : seul le temps de course final par équipe sera remis.

Walking : classement par ordre alphabétique.

Aucune réclamation ne sera admise.

Echauffements collectifs

Sur place 30 minutes avant les courses Jolly Jumper et Tic & Tac.

Ravitaillement

A mi-parcours de la course Jolly Jumper de 8,2 km et à l'arrivée pour toutes les courses.

Prix souvenirs et prix spéciaux

Tous les participants des courses enfants reçoivent une médaille à l'arrivée.

Vestiaires et douches

A la salle de gym de Tolochenaz

Objets de valeur

L'assurance est l'affaire de chaque participant. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de dommage et d'accident. Ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires. Une consigne gratuite est prévue au retrait des dossards.

Non-participation

Le remboursement n'est accordé qu'aux coureurs ayant souscrit à une assurance annulation et dont le motif d'annulation est couvert par l'assurance. Aucun report d'inscription à l'année suivante n'est possible. Cette clause est également valable si la course devait être annulée pour raison sanitaire.

COVID

L'organisateur se réserve le droit d'exiger un pass Covid ou tout autre certificat que la loi lui imposera le jour de la course. Le coureur s'engage à fournir lesdits documents sous réserve de voir son inscription annulée sans remboursement ni report d'inscription. Ces éventuelles mesures pourront aussi concerner les accompagnants.

Engagement du participant

Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs.

Les participants sont priés d'adopter une attitude respectueuse de l'environnement.

Santé, responsabilité et assurance accident

La Super Run est une épreuve d'endurance qui nécessite d'être en bonne santé. La participation se fait sous la responsabilité du coureur et à ses risques. Tout participant, peu importe son lieu de résidence, doit être assuré contre la maladie, l'accident et avoir une responsabilité civile. Par son inscription, il atteste qu'il est en bonne santé et décharge l'organisateur. **L'organisateur décline toute responsabilité en cas de problème de santé ou d'accident avant, pendant et après la course.**

Protection des données

Par son inscription, le coureur autorise l'organisateur à publier des photos et vidéos prises durant la manifestation.

Communication

En s'inscrivant, le participant autorise la course à lui envoyer sa newsletter, en rapport avec la FJF et la Super Run. Il a le droit en revanche de se désabonner en adressant un e-mail à superrun@jfnet.ch.